

## Logiciel malveillant vaincu

**Smartphone** » La Suisse a été impliquée dans une opération ayant permis de démanteler le maliciel «FluBot».

Une importante opération européenne a permis de stopper un logiciel malveillant qui se propageait à grande vitesse. Le maliciel «FluBot», qui a infecté des téléphones mobiles Android via des SMS, a causé des dommages considérables, y compris en Suisse.

Onze pays, dont la Suisse, plusieurs pays européens, mais aussi les Etats-Unis et l'Australie, ont participé à

cette intervention, menée par Europol et la police néerlandaise. Le Ministère public de la Confédération (MPC) et Fedpol ont été «directement impliqués (...) en tant que partenaires opérationnels et stratégiques», a indiqué hier le MPC.

**Dans son communiqué**, le Ministère public précise avoir ouvert en avril dernier une procédure pénale contre inconnu dans le cadre d'une série de cas de hameçonnage par SMS (*smishing*) commis à l'origine entre avril et juillet 2021 à l'aide du maliciel FluBot.

L'opération internationale menée à la fin mai a permis de stopper le logiciel malveillant. La police néerlandaise a pu détruire son infrastructure et la souche du maliciel a été désactivée. L'enquête visant à identifier les auteurs présumés est toujours en cours.

Les attaques visaient les utilisateurs d'appareils fonctionnant sous Android: la victime recevait un SMS contenant un lien qui affirmait la rediriger vers un site de suivi de colis. En cliquant sur le lien, le logiciel malveillant était directement installé. » **ATS**

## Pas de droit de veto du parlement

**Epidémies** » Le Parlement fédéral n'aura pas de droit de veto inscrit dans la loi sur les épidémies. Le National n'a pas donné suite hier, par 131 voix contre 47, à une initiative parlementaire du groupe UDC demandant que l'Assemblée fédérale puisse opposer son veto à des décisions du Conseil fédéral.

Le parlement doit être associé aux décisions dans les situations particulières, a avancé l'UDC Andreas Glarner (AG). A plusieurs reprises durant la crise du Covid-19, le Conseil fédéral ne s'est pas conformé à ses décisions ou déclarations. » **ATS**

## Résidents mais pas citoyens

**Etrangers** » Les étrangers ne doivent pas obtenir le droit de vote et d'éligibilité. Le National a nettement refusé hier deux initiatives de la gauche.

En Suisse, seuls les citoyens peuvent voter et être élus. Les étrangers, même s'ils y habitent depuis des années, n'ont pas ces droits. Une situation que la gauche voulait changer. Selon elle, il n'est pas tolérable, dans un pays qui se targue d'être un modèle de démocratie, qu'un quart des personnes soient soumises au droit sans pouvoir participer à son élaboration.

Si un étranger vit légalement dans le pays depuis cinq ans, il

doit pouvoir voter et être élu au niveau communal, estimait Mustafa Atici (ps, BS). Les Verts proposaient eux d'aller encore plus loin et de leur octroyer les droits politiques complets à l'échelon national.

«Notre démocratie peut évoluer», selon Mustafa Atici. Oser plus de démocratie fait partie de la tradition suisse, a renchéri Delphine Klopfenstein Broggin (Verts, GE). La question du droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers a fait l'objet récemment de nombreuses votations dans les cantons et communes. «C'est un vrai projet de société», selon elle. » **ATS**

### PLUIES

#### LA SÉCHERESSE PERDURE

La pluie tombée durant le week-end de Pentecôte n'a pas vraiment amélioré la situation sur le front de la sécheresse en Suisse. Ces pluies, réparties de manière inégale sur le pays, n'ont pas atteint les couches les plus profondes du sol. **ATS**

### CARBURANT

#### PÉTITION REMISE À BERNE

Une pétition avec 17 000 signatures exige la suppression de l'impôt sur les huiles minérales durant 6 mois. L'augmentation des prix de l'essence et du diesel pèse lourdement sur de nombreux ménages et commerçants, selon ses auteurs. **ATS**

### SUISSE-RUSSIE

#### SANCTIONS NON MESURABLES

Hier, le ministre de l'Economie Guy Parmelin a été à plusieurs reprises interrogé au National sur l'impact des sanctions suisses à l'encontre de la Russie dans le contexte de la guerre en Ukraine. Il est impossible de mesurer ces effets, selon lui. **ATS**

### JURA

#### PREMIER CAR POSTAL VERT

Delémont accueille à partir de ce mercredi le premier car postal électrique de Suisse romande. Ce véhicule «affiche la volonté des autorités communales et de Carpostal de tendre à la décarbonisation du parc automobile», note la filiale de La Poste. **ATS**

### GENÈVE

#### CHAUFFEURS UBER INQUIETS

Des chauffeurs Uber, inquiets pour leur avenir, ont été reçus hier par la conseillère d'Etat genevoise Fabienne Fischer. Un arrêt du Tribunal fédéral a estimé vendredi que les chauffeurs Uber sont des salariés et non pas des indépendants. **ATS**

### MOTARDS

#### PRISON FERME REQUISE

Le Ministère public bernois a requis de la prison ferme pour trois des 22 motards qui s'étaient affrontés en mai 2019 à Belp, tous de sexe masculin. Une peine de 9 ans et demi est réclamée pour le principal accusé. **ATS**

Consentir, sinon c'est être violé? Le Conseil des Etats préfère s'en tenir au refus exprimé de la victime

# Le consentement passe à la trappe

« SOPHIE DUPONT

**Parlement** » Pour qu'un viol ou une agression sexuelle soit reconnu, la Chambre des cantons a retenu la solution «non c'est non», qui prévoit un refus exprimé de la victime. A 25 voix contre 18, elle a balayé l'introduction de la notion de consentement, «seul un oui est un oui», voulue par une minorité de la commission des affaires juridiques. Le Conseil national devra encore se prononcer sur cette révision du droit pénal en matière sexuelle.

Pour l'instant, la loi reconnaît un viol ou une agression sexuelle uniquement lorsqu'il y a contrainte. Pour la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, le changement de paradigme devra s'accompagner d'un travail minutieux dans tout le processus judiciaire. «La révision ne va pas régler les difficultés de prouver une agression. C'est une étape positive mais nous devons réfléchir à mieux protéger les victimes», a-t-elle déclaré en introduction de débat. Le Conseil fédéral soutient le «non c'est non», comme la droite. Selon la solution retenue, le refus devra avoir été exprimé verbalement ou non verbalement pour que l'agression soit reconnue. Pleurer, secouer la tête ou la détourner par exemple sera considéré comme un non.

#### Criminaliser le sexe

Pour la majorité du Conseil des Etats, la solution du consentement aurait pour conséquence de criminaliser les relations sexuelles. «Dire qu'une relation sexuelle entre adultes est de base punissable sauf si l'on a donné son consentement n'est



Avant le débat au Conseil des Etats, des élues et des militantes ont fait passer le message du consentement devant le Palais fédéral. Keystone

pour moi pas souhaitable», a martelé le centriste valaisan Beat Rieder. Des élus ont pointé du doigt un risque que la notion de consentement soit contre-productive. «Comment la victime peut-elle prouver qu'elle n'a pas dit oui? Ce n'est pas possible», a exprimé le PLR Andrea Caroni (AR).

D'autres ont estimé que la notion de consentement avait sa place dans les programmes de prévention, mais pas dans le droit pénal. Une voix socialiste, celle du sénateur zurichois Daniel Jositsch, s'est également exprimée en ce sens. «La pratique a montré que le

#### «UNE DÉFINITION ANACHRONIQUE»

«Le Conseil des Etats s'en tient à une définition anachronique du viol. Avec le «non c'est non», il conforte l'idée dépassée selon laquelle, dans le domaine de la sexualité, on peut se servir tant que l'autre ne dit pas non», a réagi Amnesty International (AI). Près de 25 000 personnes ont signé une pétition de l'organisation demandant d'inscrire la notion de consentement dans la loi. Cela aurait un impact sur toute la société, selon AI. «Certains jugent que la différence entre les deux solutions débattues est minime d'un point de vue pénal. Mais au niveau du soutien aux victimes et du signal envoyé à toute la société, en particulier aux jeunes qui commencent leur vie sexuelle, l'impact est très important. Il s'agit d'affirmer clairement que seule une relation sexuelle avec consentement des partenaires est légale», souligne Michael Ineichen, chargé de plaidoyer. Amnesty appelle maintenant le Conseil national à adopter la solution du consentement. **SDT**

droit pénal ne peut pas avoir pour rôle d'éduquer les gens», a-t-il dit.

#### Et l'état de sidération?

Les défenseurs du «seul un oui est un oui» ont tenté en vain de convaincre que le consentement était la meilleure manière de prendre en compte tous les cas de figure, y compris lorsque la victime se trouve dans un état de sidération, qui l'empêche d'exprimer un refus. «Selon notre proposition, un oui peut être tacite. Dans une relation sexuelle, on sait en général si l'on vit un moment partagé. Face au doute, il est nécessaire

de s'informer du consentement de l'autre», a plaidé la verte Lisa Mazzone, rapporteure de minorité. Une enquête d'Amnesty International menée en 2019 conclut qu'une personne sur cinq en Suisse a déjà subi des actes sexuels non consentis.

#### «Le droit pénal ne peut pas éduquer les gens»

Daniel Jositsch

Pour la socialiste Marina Carobbio, il s'agit d'instaurer une culture de consentement, pour lutter contre des violences sexuelles systémiques. Au centre, Isabelle Chassot a également soutenu la solution «Seul un oui est un oui». «Ce modèle protège mieux l'autodétermination sexuelle. Il donne un signal clair à la société: un acte sexuel ne peut qu'être consenti», a-t-elle défendu.

A droite, le PLR zougais Matthias Michel a défendu la même position, indiquant qu'il était père de quatre jeunes adultes. «Le changement de société est plus avancé que ce que j'imaginai. Les femmes, les jeunes se prononcent en grande majorité pour la solution du consentement», a-t-il constaté.

Les débats se poursuivront lundi, notamment avec la question du *revenge porn*, soit l'inscription dans la loi de l'interdiction de rendre publics des contenus à caractère sexuel sans le consentement des personnes concernées. »

LE COURRIER